

La police municipale exerce ses fonctions au plus près de la population, au cœur de nos villes et villages. Les agents territoriaux qui exercent en tant que Policiers Municipaux ont pour principale mission la prévention et le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. (article L511-1 du code de la sécurité intérieure).

**AUJOURD'HUI :
Analyse & Rapport sur le Dysfonctionnement actuel**

Nous ne chercherons pas ici à critiquer la brigade de la Police Municipale ni les policiers municipaux qui la compose, ils sont très probablement d'excellents éléments. Par contre ils ne peuvent assurer que les missions qui leurs sont demandées étant sur notre commune sous la seule tutelle et aux ordres directs de Madame La Maire.

Durant ces 3 mandats, elle n'a pas cru opportun de s'adoindre les services par délégation d'un Adjoint ou d'un Conseiller Municipal pour la seconder dans sa mission de Premier Magistrat, peut-être aussi pour exercer un autoritarisme excessif et personnel.

Pourtant, il est notoirement connu que le trafic de stupéfiants existe dans notre centre-ville. Il se fait à la vue des habitants à partir de certaines heures, perturbant même la circulation pour exercer ce commerce illégal. Dans ce contexte et à ces heures un climat d'insécurité règne lequel est fortement ressenti par la population qui n'ose plus alors s'aventurer dans le centre-ancien.

Nous devons également évoquer les excès de vitesse et les nuisances sonores de certains véhicules et autres deux roues qui perturbent quotidiennement ce centre-ancien ou encore le stationnement sédentaire (voitures tampons) qui occupe les parkings de la place *Jean Jaurès*, des allées *Victor Hugo* et ceux au pourtour du square *Marius Roux*, rendant quasi impossible l'accès du centre-ville aux habitants.

Il en résulte que les habitants de nos quartiers périphériques renoncent depuis fort longtemps à s'y rendre au profit des surfaces commerciales qui se sont implantés notamment le long du boulevard de la Libération ou sur les communes limitrophes... cela bien sûr au détriment de nos commerces du centre-ville entraînant la désertification du centre-ancien ce qui aggrave « l'insécurité ».

Les tags et graffitis qui dégradent les façades de nos maisons et immeubles, les dépôts de déchets et d'ordures sauvages dans nos ruelles, sans évoquer ici l'exposition provocatrice de drapeaux étrangers aux fenêtres sont autant d'actes d'incivilités qui mériteraient d'être sanctionnés.

Pourtant Madame la Maire nous vante dans sa magnifique revue " *Le Muy, un village transformé, une petite ville d'avenir !* " (Payé par les citoyens) un bilan particulièrement positif sur la Sécurité.

Pour toute réponse, elle fait état d'un système de vidéo protection à la pointe qui serait équipé de 99 caméras (il ne s'agit pas là d'emplacements) ce qui aurait permis entre 2020 et 2024 d'enregistrer sur la commune « *761 rapports et procès-verbaux, 6310 PV électroniques, l'évacuation de 819 véhicules tampons et 964 mises en fourrière, 55 opérations de tranquillité vacances et 736 verbalisations salubrités pour des dépôts sauvages* ». (sic)

L'analyse de ces chiffres devient moins élogieuse si nous les ramenons à la journée puisqu'ils ne seront plus alors que de :

- **0,52 Rapports et procès-verbaux / Jour**
- **4,32 PV électroniques / Jour**
- **0,56 Evacuation de véhicules tampons / Jour**
- **0,66 Mises en fourrière / Jour**
- **0,50 Verbalisations d'insalubrité / Jour**

autant dire qu'ils sont insignifiants pour une commune de plus de 10.000 habitants...

DEMAIN AVEC LE CŒUR AU MUY

1 – Compétence & Missions de notre Police Municipale

La mission de la police municipale est en partie judiciaire, cela signifie qu'elle a un but répressif.

Dès lors nos agents de police municipaux devront constater et s'employer à rechercher les auteurs des infractions. Dans cet objectif, leur travail sera de :

- *Faire respecter les arrêtés de police pris par le maire et rédiger les procès-verbaux de contravention qui en découleront,*
- *Ils devront verbaliser en cas de constatation d'incivilités telles que : dépôt sauvage d'ordures, le tapage nocturne, les animaux dangereux laissés en liberté par leur propriétaire, non-respect de l'autorité publique, etc...*
- *Lors d'une manifestation publique ou à l'entrée d'un bâtiment communal, ils devront être présent pour inspecter visuellement et fouiller (avec l'autorisation du propriétaire) les sacs et contenants divers.*

La mission doit être également administrative à but préventif, sous la direction du maire et de son Adjoint délégué qui devront rendre des comptes au Préfet. Nous organiserons des réunions mensuelles avec notre police municipale et la Gendarmerie pour une meilleure coopération.

Pour remplir ces missions notre police municipale :

- *Veillera à la sécurité des habitants et des biens : surveillance de bâtiments publics, des écoles, de nos quartiers, etc...*
- *S'assurera de la tranquillité publique, cela concerne toutes les nuisances : nuisances sonores (musique, aboiement), troubles du voisinage, rassemblement nocturne, etc...*
- *Maintiendra la salubrité publique : lutter contre le dépôt sauvage d'ordures,*
- *Préservera l'ordre sur la voie publique lors de manifestations ou de regroupement en tous genres,*
- *Sécurisera les lieux et la population pour contacter les secours en cas d'accidents ou de catastrophe naturelle.*

Les Policiers Municipaux étant également des Agents de Police Judiciaire Adjoints, dans le cadre de ces fonctions-là, les APJA :

- *Constatent les infractions à la loi pénale et collecter toutes les preuves nécessaires pour en découvrir les auteurs,*
- *Rédigeront des contraventions en cas de non-respect du code de la route,*
- *Recueilleront les commentaires du contrevenant lors de la rédaction d'un procès-verbal,*
- *Seconderont les officiers de police judiciaire, en les informant de tous les délits, crimes ou contraventions dont ils sont témoins.*

Ce n'est pas toujours simple de faire la distinction entre ces différentes polices. En effet, il n'est pas rare que pour un seul et même dossier, le policier municipal effectue certaines tâches qui relèvent de la police administrative et de la police judiciaire.

La brigade sur notre commune semble être suffisante en nombre d'agents mais aussi compétente pour remplir ces missions.

Par contre elle devra être réorganisée mais surtout nous lui donnerons les moyens de mener à bien leurs missions sans contrainte ni restriction au contraire de ce qui semble avoir été le cas jusqu'ici...

2 – Modernisation & Amélioration de notre système de Prévention

➤ Amélioration du système de vidéo protection

Si le système de vidéo protection existe, il mérite d'être amélioré pour une plus grande efficacité. Pour cela nous :

- *Remplacerons les caméras aux entrées et sortie de ville pour permettre aux nouveaux équipements une lecture des plaques d'immatriculation (LPI).*

- *Installerons des caméras dômes à proximité des entrées de nos écoles et collège qui seront programmées en position fixe aux heures d'entrée et de sortie des élèves afin de garantir leur sécurité,*
- *Ferons reprogrammer le système d'exploitation afin de relever les regroupements près des lieux de festivités, pour générer en temps réel les alarmes si la règle du nombre est dépassée (lieux sportifs, points de rassemblement dans le centre-ville, évènements publics ou privés, terrasses des cafés, etc...).*

➤ **La Protection de nos enfants**

Vu le nombre d'agressions que ne cesse d'augmenter dans les écoles, nous mettrons en place un PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sécurité).

Ce plan s'appuiera sur un système d'appel d'urgence des professeurs qui sera installé dans chaque classe de nos écoles et collège.

Il permettra d'avertir instantanément le Chef d'établissement et en même temps la Police Municipale en cas d'agression ou de risques graves :

- *Agression du professeur dans une classe,*
- *En cas de problème de ou à un élève,*
- *En cas de risques majeurs (inondations, risques chimiques, feux ou autres)*

L'installation de ce type de système peut onéreux et facile à mettre en œuvre sera relié au Centre de Supervision Urbain (CSU) existant.

Son efficacité a déjà été démontrée sur plusieurs communes.

➤ **La Protection des biens et des locaux**

Pour permettre la mise en sécurité des locaux fermés au public, les alarmes intrusions installés dans les bâtiments ou sites seront renvoyées au Centre de Supervision Urbain (CSU). Pour le cas où une intrusion serait effectuée pendant des heures ou le CSU est fermé, le système que nous mettrons en place transférera automatiquement les alarmes aux patrouilles mobiles pour une intervention immédiate.

Cette solution permettra d'éviter le recours à une société de gardiennage qui coutera inévitablement à la collectivité au détriment de possibles investissements, hommes ou matériels.

➤ **Le Contrôle d'accès**

Dans les crèches et pour le périscolaire, nous munirons d'un badge électronique chaque parent et/ou personne autorisée à déposer ou à récupérer les enfants. Cet équipement donnera accès aux installations via un système de contrôle, ceci afin de garantir la sécurité de nos plus petits mais aussi de gérer les autorisations de gestion de la famille aux personnes dépositaires des droits, notamment en cas de déchéance administrative du droit parental.

➤ **La Gestion économique des systèmes de sécurisation de la ville**

Si l'éclairage est un élément essentiel de la sécurité, on évaluera le système d'éclairage public existant car il est également impératif de réaliser des économies sur la consommation en énergie qui prend une part importante sur le budget communal. Pour ce faire, si ce n'est déjà le cas nous remplacerons tout l'éclairage public par des équipements à LED qui sont beaucoup moins énergivores en matière de consommation.

Pour améliorer ce côté économique tout en conservant l'efficacité sécuritaire ce système sera automatisé pour une détection de piétons ou d'usagers à partir de certaines heures de la nuit pour maintenir une protection active.

3 - Une Police de Proximité à l'Ecoute & au Service de Tous

Tout cela ne veut pas dire que nos actions seront uniquement répressives. Notre Police Municipale devra être à l'écoute de la population pour ne pas écarter le processus de confiance réciproque entre les habitants et sa police de proximité. Nos agents sont également là pour rassurer la population notamment par une présence active, sociale, cognitive et pédagogique sur le terrain.

- **Présence active** dans les quartiers, les écoles et les lieux de vie.
- **Approche sociale et pédagogique** : explication des règles, médiation, prévention des conflits.
- **Lien de confiance** renforcé entre les citoyens et leur police, pour une ville plus sûre et plus solidaire.

La sécurité, c'est aussi l'humain : Ensemble, bâtissons une ville où chacun se sent protégé, écouté et respecté.

Ensemble " Redonnons du sens à la vie dans la ville " au cœur de notre commune Le MUY

Pour construire notre programme et le projet que nous voulons collectif, nous vous invitons à nous faire part de vos idées et à vous exprimer sur les thèmes présentés.



Chacun d'entre-vous peut apporter sa participation en nous livrant ses sujétions sur notre site Internet «lemuyaucoeur.fr», votre contribution ne sera pas vaine. Merci d'aimer votre ville Le Muy, son avenir en dépend.

René CHEILLAN

Candidat tête de liste

Le Muy au Cœur Liste sans étiquette d'intérêt communal pour une Droite Républicaine & Sociale.